

# Rapport d'évaluation

Plan d'action  
**CENTRE DE  
TELECOMMUNICATIONS  
SPATIALES (CTS) - Bercenay**



Février 2026

# Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise CENTRE DE TELECOMMUNICATIONS SPATIALES (CTS) – Bercenay dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

CENTRE DE TELECOMMUNICATIONS SPATIALES (CTS) - Bercenay			
Date d'adhésion au programme	16/12/2022	Date d'engagement dans le programme	24/11/2023
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	4 ans (2023-2027)		

Date de transmission du rapport de suivi	21/11/2025
Plan d'action évalué	1er plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2023-2025
Date de publication du rapport d'évaluation	02/2026

## Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un bureau d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, suffisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise **des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

# Table des matières

<b>I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action .....</b>	<b>4</b>
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés.....	5
I.3 Cadre mis en place et description des actions .....	7
<b>II. Evaluation .....</b>	<b>9</b>
II.1 Synthèse de l'évaluation .....	9
II.1.1 Adéquation des informations fournies .....	9
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	9
II.1.3 Conclusion évaluative.....	9
II.1.4 Actions coups de cœur .....	10
<b>III. Recommandations .....</b>	<b>11</b>
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	11
III.1.1 Précision du plan d'action.....	11
III.1.2 Complément au plan d'action .....	11
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre .....	12
<b>IV. Synthèse des retours du jury .....</b>	<b>13</b>

# I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

## Organisation et zone géographique

156 Rue d'Estissac 10190 Bercenay-en-Othe

## Secteurs d'activité

Orange est un opérateur de services satellites avec plus de 40 ans d'expertise dans le domaine, et propose à ses clients une connectivité satellite couvrant plus de 2 500 sites connectés dans plus de 100 pays, en s'appuyant sur le Téléport de Bercenay-en-Othe en France, sur plusieurs autres téléports d'Orange dans le monde, ainsi que sur un réseau de téléports partenaires.

Le Centre de Télécommunications Spatiales de Bercenay a été conçu pour acheminer les communications vocales entre la métropole et les DOM-TOM. Depuis l'arrivée de la fibre optique dans les câbles sous-marins en 1988, le satellite n'est plus la technologie la plus rentable. Elle reste néanmoins irremplaçable car complémentaire à cette technologie dans des zones difficiles d'accès.

Aujourd'hui la grande majorité de la capacité spatiale exploitée par le téléport est commercialisée sous forme de connexions sécurisées VSAT (Very Small Aperture Terminal) pour les clients d'Orange Business. L'ONU en utilise par exemple lors de missions d'urgence. Elles peuvent également servir à assurer la liaison data avec des navires en opération ou prochainement à fournir une connexion wifi dans les avions de ligne. Dans ces conditions, la garantie de la continuité de service est absolument nécessaire, pour ne pas mettre en difficulté ses utilisateurs dans des situations critiques (Emergency Response Kits pour la Croix Rouge, résilience du réseau Enedis en cas de blackout total en France pendant plus de 48h).

Les capacités restantes servent à fournir des connexions OTI (Open Transit Internet) à débit garanti aux filiales du groupe, principalement en Afrique mais aussi pour couvrir les zones blanches en Roumanie et en Espagne.

## Chiffre d'affaires

Pas d'information, PME

## Nombre d'employés

20 à 49 salariés, en 2023

## I.1 Engagements préexistants

Les engagements pour la biodiversité du Téléport de Bercenay se déclinent à deux échelles : d'une part au travers des engagements pris par Orange au niveau corporate, qui concernent donc ce site, et d'autre part via les engagements locaux, spécifiques au Téléport.

La biodiversité est une thématique directement abordée dans le rapport intégré d'Orange de 2021 (<https://gallery.orange.com/#!|=row&lang=fr&om=acee611e-700e-43c9-b521-9f6165fe6d87&v=66ec8895-3ebc-41bf-9271-25a13b982fe2>), et prise en compte dans la matrice de matérialité restituée dans ce

rapport. L'entreprise a donc bien conscience qu'il s'agit d'un enjeu à part entière, et s'est engagée en ce sens :

- En réalisant une mesure d'empreinte biodiversité, grâce à l'outil Global Biodiversity Score (GBS), sur la chaîne de valeur du groupe.
- En créant, en 2021, le fonds Orange Nature. Ces financements ont vocation à neutraliser les émissions de carbone du groupe par des actions de compensation carbone, qui ont par ailleurs un impact positif sur la biodiversité, puisqu'il s'agit d'opérations de renaturation.
- En mettant en place une marketplace interne aux filiales d'Orange, MARKETIS, destinée à la cession entre filiales d'équipements et de matériels informatiques ou encore de mobilier de bureau usagés. Ce « marché » interne de la seconde main s'inscrit dans l'économie circulaire et évite de nombreux impacts sur la biodiversité liés à l'achat d'équipements neufs.

A ces engagements globaux s'ajoutent des actions localisées sur le site de Bercenay, concerné par ce dossier :

- La récupération et le traitement des produits de vidange liés à l'entretien du site. Il est ainsi évité que ces produits ne soient déversés dans l'eau, et donc qu'ils ne polluent les nappes phréatiques par infiltration, ou les cours d'eau par ruissellement. Cette pratique permet d'éviter un impact négatif sur les écosystèmes concernés.
- L'utilisation de rouleaux pour peindre les antennes, en remplacement des pistolets. En effet, ces derniers sont peu efficaces et favorisent la diffusion dans l'atmosphère de certains composants volatils toxiques contenus dans les peintures. Le choix des rouleaux permet de diminuer cette pollution.
- La désartificialisation puis la renaturation de certains espaces du site, où des bâtiments inutilisés subsistaient (anciennes maisons des gardiens notamment). Cette action a permis de restaurer la vie dans les sols et de favoriser l'accueil de la biodiversité en général, de façon directe pour la flore réintroduite, et indirecte en ce qui concerne la faune. La présence d'animaux sauvages (lapins, renards) sur le site indique l'efficacité de cette mesure.
- La plantation d'arbres fruitiers qui participent au stockage du carbone – ce qui contribue à limiter le changement climatique, l'une des pressions qui pèsent sur la biodiversité – mais qui servent aussi d'habitat et de ressources alimentaires pour la faune sauvage.
- La présence de ruches pour accueillir les abeilles et ainsi favoriser la pollinisation, donc le bon fonctionnement de tout l'écosystème. Le nombre limité de ruches (4) permet d'éviter une pression sur les pollinisateurs sauvages.
- La pratique de la fauche tardive qui permet aux espèces végétales d'effectuer un cycle complet de floraison, de production et de dispersion des graines, participant là encore au bon fonctionnement des écosystèmes.
- La décision de la mise en place d'une centrale photovoltaïque sur l'emprise du Téléport, d'une puissance totale d'environ 4,3 MW dont près de 800 kW dédiés à l'autoconsommation : cette source d'énergie renouvelable contribuera directement à décarboner les activités et à lutter contre le changement climatique, qui constitue l'une des principales causes de pression sur la biodiversité.
- Le recours à une entreprise française, Soren, pour le recyclage ou la réparation des panneaux solaires en cas de casse. Associé à cette initiative relevant de l'économie circulaire, ce choix permet d'éviter de faire appel à des prestataires étrangers, ce qui engendrerait des émissions de gaz à effet de serre plus importantes et contribuerait davantage au changement climatique.
- L'existence d'un protocole de limitation de la ventilation dans les embases des antennes, notamment en utilisant l'extraction-conservation de l'air chaud dans les embases qui le permettent. Cette action permet de limiter la pression exercée par le Téléport sur les changements climatiques.
- Sur le même sujet, l'existence d'un protocole de limitation de la climatisation à 26°C dans les espaces de travail des collaborateurs, selon les recommandations de l'ADEME.

## **I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés**

Le diagnostic des interdépendances des activités du Téléport – sur l'ensemble de sa chaîne de valeur – vis à vis de la biodiversité fait ressortir des enjeux de dépendances centrés sur les services écosystémiques d'approvisionnement, et des enjeux d'impacts essentiellement au travers des contributions au changement climatique, au changement d'usage des sols et aux pollutions.

S'agissant des dépendances, les services écosystémiques d'approvisionnement mis en jeu sont essentiellement ceux issus du vivant du passé, à travers l'utilisation d'énergies fossiles. Le fioul nécessaire au fonctionnement des groupes électrogènes du Téléport, d'importance stratégique pour assurer la continuité du service de télécommunications satellitaires, ainsi que les carburants nécessaires aux déplacements des collaborateurs, constituent les deux principaux postes de consommations, et donc de dépendances.

Les impacts sur la biodiversité se déclinent quant à eux principalement via la contribution du Téléport :

- au changement climatique, via notamment les émissions de carbone issues de la combustion des matières fossiles utilisées par les groupes électrogènes et les véhicules
- au changement d'usage des sols, associé aux approvisionnements en matières premières rentrant dans la constitution des matériaux et équipements utilisés par le Téléport (y compris pour la centrale solaire), issues en grande partie de l'exploitation minière
- aux pollutions, que celles-ci soient physiques (déchets issus du site ou résidus atmosphériques de peintures) ou lumineuses (éclairages nocturnes du Téléport)

Le plan d'actions vise à apporter des réponses à ces enjeux, de manière directe lorsque cela est pertinent. Dans les cas où l'envergure des enjeux dépasse le cadre du contrôle opérationnel exercé par le Téléport, des actions consistant à traiter ces enjeux à une échelle locale sont proposées (exemple : actions liées au changement d'usage des sols au niveau du site, en écho à cette même problématique d'usage des sols identifiée sur la chaîne d'approvisionnement).

### I.3 Cadre mis en place et description des actions

<b>Périmètre du plan d'action</b>	Le plan d'action volontaire a pour périmètre le Centre de Télécommunications Spatiales et l'ensemble de sa chaîne de valeur amont et aval. Il a vocation à répondre, de manière directe ou indirecte, aux principales catégories d'enjeux identifiés dans l'état des lieux.		
<b>Durée prévue pour la mise en œuvre</b>	4 ans (2023 – 2027)		
<b>Nombre d'actions cœur de métier</b>	6	<b>Nombre d'actions complémentaires</b>	4

<b>Actions cœur de métier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1. A compter de la date de dépôt du présent dossier, diminuer la fréquence de renouvellement des peintures des antennes, d'une fois tous les 5 ans à une fois tous les 7 ans, permettant de réduire les occurrences d'émission dans l'environnement des substances toxiques qu'elles contiennent.</li> <li>• 2. D'ici à fin 2023, avoir formalisé et mis en application un calendrier d'élagage des arbres et arbustes situés autour des dispositifs de sécurité du CTS qui restreigne cette pratique à deux élagages par an, à mener entre les mois d'octobre et de février afin de respecter au maximum les cycles de floraison et la nidification des oiseaux.</li> <li>• 3. D'ici à fin juin 2024, avoir identifié les leviers techniques et les conditions financières d'une opération de réduction des impacts des émissions lumineuses nocturnes du CTS sur la biodiversité. D'ici à fin décembre 2024, avoir formalisé un calendrier de mise en œuvre des travaux associés.</li> <li>• 4. D'ici à fin juin 2024, avoir affecté au service d'astreinte 2 voitures électriques de société en remplacement de deux véhicules thermiques, et avoir mis à disposition 11 points de recharge des véhicules électriques, accessibles également aux véhicules personnels des collaborateurs.</li> <li>• 5. D'ici à fin juin 2024, avoir étudié la faisabilité technique et financière de végétaliser les toitures des bâtiments à toits plats présents sur le site du CTS. D'ici à fin décembre 2024, avoir établi un calendrier de mise en œuvre de ces opérations sur les bâtiments, prenant en compte les résultats de l'étude de faisabilité. Cette action vise à favoriser l'accueil de la biodiversité sur le site et réduire le recours à la climatisation et au chauffage des locaux concernés.</li> <li>• 6. D'ici à fin juin 2024, avoir défini l'itinéraire technique et le coût de réimplantation d'une prairie naturelle sur le périmètre du site incluant les anciens bâtiments détruits et l'actuel terrain de tennis à l'abandon – coût intégrant la désartificialisation préalable de celui-ci. D'ici à fin décembre 2024, avoir formalisé un calendrier de mise en œuvre des travaux associés.</li> </ul>
-------------------------------	--

#### Observations

Les actions 5 et 6 sont à reclasser en actions complémentaires, n'étant pas en lien direct avec le cœur de métier de l'entreprise.

<b>Actions complémentaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1. D'ici à fin juin 2024, avoir consulté au moins 3 fournisseurs d'électricité proposant des offres d'électricité d'origine 100% renouvelable, et dans le cas où le tarif d'au moins l'une de ces offres ne dépasse pas de plus de 10% celui proposé par le fournisseur actuel, souscrire à cette offre.</li> </ul>
--------------------------------	--

- 2. D'ici à fin juin 2024, avoir défini une ou plusieurs solutions agroécologiques adaptées à la présence de la centrale photovoltaïque sur le périmètre de celle-ci, puis la mettre en œuvre à compter de sa mise en service. Ce projet s'insèrera dans son environnement socio-économique grâce à une concertation avec les acteurs agricoles locaux et en fonction des besoins alimentaires du territoire.
- 3. D'ici à fin juin 2024, avoir mené une action de sensibilisation auprès des intervenants sur le rucher existant sur l'intérêt d'y introduire l'abeille noire (*Apis mellifera mellifera*) par conversion des ruches existantes en cas de pertes des colonies actuelles, ou par ajout de ruches dédiées, en vue de contribuer à la réintroduction de cette sous-espèce endémique et menacée.
- 4. D'ici à fin juin 2024, avoir étudié l'opportunité de mettre en place une solution d'optimisation de la distribution d'énergie (Power Delivery Unit) visant à réduire les consommations des baies électriques du CTS. Cette action s'inscrit dans la démarche de sobriété énergétique à laquelle contribuent les initiatives de réduction des émissions lumineuses nocturnes du CTS et de réduction des consommations électriques issues du réseau grâce à l'autoconsommation associée à la future centrale solaire photovoltaïque.

### Observations

Les actions complémentaires 1 et 2 peuvent être reclassées en actions cœur de métier.

Concernant l'action sur les ruches, bien que l'objectif soit de réintroduire l'abeille noire, espèce endémique de l'hexagone, la vigilance est de mise sur ce type d'action (concurrence entre abeilles domestiques et sauvages selon les ressources disponibles). Il convient de privilégier des actions de renaturation de milieux favorables aux insectes et pollinisateurs sauvages.

## II. Evaluation

### II.1 Synthèse de l'évaluation

#### II.1.1 Adéquation des informations fournies

Le rapport et les analyses sont claires et structurées. Les actions sont décrites précisément et montrent que le plan d'action a été réfléchi de manière approfondie. Une description détaillée de l'avancement, des réalisations et des résultats est fournie. Les pièces jointes lors du dépôt et du rapport de suivi complètent les informations et sont appréciables.

#### II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

##### Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant

##### Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	Suffisant	Suffisant	Suffisant

#### II.1.3 Conclusion évaluative

Globalement, le plan d'action du Téléport de Bercenay est de qualité satisfaisante, tant dans son diagnostic que dans sa mise en œuvre après deux ans. L'entreprise démontre une bonne compréhension de ses principaux enjeux sur ses opérations directes. Les actions sont cohérentes avec les enjeux identifiés, l'activité de l'entreprise et ses capacités d'action.

Le plan est structuré avec des objectifs chiffrés et des indicateurs de suivi pertinents. Sa mise en œuvre est plus qu'amorcée, avec plusieurs actions déjà réalisées ou en cours et des premiers résultats concrets. La gouvernance est adaptée, impliquant la direction, les équipes internes et des experts externes, et une démarche d'amélioration continue est observée.

Des marges de progression subsistent toutefois, en particulier concernant la prise en compte de l'amont et de l'aval de la chaîne de valeur, la précision des moyens mobilisés et l'inscription de certaines actions dans un horizon plus long. Dans l'ensemble, ce premier plan constitue une base robuste pour structurer la démarche biodiversité de l'entreprise et en renforcer l'ambition lors d'un prochain cycle.

### **II.1.4 Actions coups de cœur**

*Les actions coup de cœur sont des actions ambitieuses ou originales que nous invitons à poursuivre et à développer.*

Les trois actions coup de cœur sont ambitieuses et différenciantes par rapport à la majorité des plans d'action.

- 3. D'ici à fin juin 2024, avoir identifié les leviers techniques et les conditions financières d'une opération de réduction des impacts des émissions lumineuses nocturnes du CTS sur la biodiversité. D'ici à fin décembre 2024, avoir formalisé un calendrier de mise en œuvre des travaux associés.
- 6. D'ici à fin juin 2024, avoir défini l'itinéraire technique et le coût de réimplantation d'une prairie naturelle sur le périmètre du site incluant les anciens bâtiments détruits et l'actuel terrain de tennis à l'abandon – coût intégrant la désartificialisation préalable de celui-ci. D'ici à fin décembre 2024, avoir formalisé un calendrier de mise en œuvre des travaux associés.
- 2. D'ici à fin juin 2024, avoir défini une ou plusieurs solutions agroécologiques adaptées à la présence de la centrale photovoltaïque sur le périmètre de celle-ci, puis la mettre en œuvre à compter de sa mise en service. Ce projet s'insèrera dans son environnement socio-économique grâce à une concertation avec les acteurs agricoles locaux et en fonction des besoins alimentaires du territoire.

## III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

### III.1 Recommandations relatives à la significativité

#### III.1.1 Précision du plan d'action

- Les actions cœur de métier 5 et 6 sont à reclassifier en actions complémentaires.
- Détailler davantage le processus de suivi et de gestion du plan d'action : est-ce que le plan d'action est suivi par des réunions ? Si oui, à quelle fréquence et comment fonctionnent ces réunions ? Comment est assuré l'avancement du plan d'action ?
- En vue d'un prochain plan d'action, définir, lorsque cela est pertinent, des indicateurs mesurant directement ou indirectement le résultat de l'action sur la biodiversité ou sur ses facteurs de pression.
- Pour un prochain plan d'action, formuler les objectifs de manière à viser un résultat sur la biodiversité ou sur un facteur de pression lorsque cela est pertinent.
- Préciser davantage le processus d'évaluation et d'amélioration du plan : comment les mesures de correction seraient établies ? Comment le plan d'action sera adapté ?
- En vue d'un prochain plan d'action, détailler comment les parties prenantes internes et externes sont impliquées dans la construction du plan d'action.
- Concernant l'analyse des dépendances aux services d'approvisionnement, la structurer par rapport à la liste des services écosystémiques plutôt que la liste des matériaux. Ajouter les enjeux liés aux matériaux non issus du vivant : métaux et minéraux (acier, aluminium, cuivre, terres rares) ainsi que les matériaux de construction, ...
- Pour rendre l'analyse des dépendances exhaustive, considérer l'ensemble de la chaîne de valeur (amont et aval), par exemple la dépendance aux services d'approvisionnement en eau dans les processus de fabrication des équipements en amont.
- Les risques de transition des clients sont liés aux impacts de ceux-ci. Ces éléments sont à donc à indiquer dans la section « Impacts » du formulaire.
- Pour l'analyse des impacts, compléter le volet contribution à la surexploitation des ressources naturelles avec les enjeux liés aux ressources tels que les métaux, les minerais, les matériaux de construction, etc. ainsi que les enjeux liés à l'utilisation de l'eau dans les procédés de la chaîne de valeur. Pour chacun des facteurs de pression, compléter l'analyse avec les impacts liés à l'amont (extraction des matériaux, fabrication des équipements, construction, ...) et à l'aval (secteurs client)
- Suite aux différents éléments mentionnés ci-dessus, compléter et ajuster la liste des enjeux biodiversité en fonction.
- Pour la suite du plan et en vue d'un prochain plan d'action, bien préciser et quantifier les moyens nécessaires afin de faciliter la mise en œuvre opérationnelle.
- Pour un prochain plan d'action, prévoir davantage d'actions et objectifs couvrant la durée totale du plan d'action.

#### III.1.2 Complément au plan d'action

- Pour un prochain d'action, adresser les enjeux présents sur l'amont et l'aval de la chaîne de valeur.
- Concernant les ruches installées (action parmi les engagements préexistants) et l'action complémentaire n°3 du plan d'action, l'enjeu de ne pas exercer de pression sur les pollinisateurs

sauvages est bien perçu. La vigilance est de mise sur ce type d'action pour éviter la concurrence entre abeilles domestiques et sauvages selon les ressources disponibles. Il convient de privilégier des actions de renaturation de milieux favorables aux insectes et pollinisateurs sauvages.

### **III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre**

- Indiquer et quantifier les moyens prévisionnels nécessaires à la réalisation du plan d'action et s'assurer de leur bonne mobilisation lors de la mise en œuvre du plan d'action.

## IV. Synthèse des retours du jury

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

### CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les conclusions évaluatives.

Les membres du jury ont émis les avis complémentaires suivants :

Le jury a souligné la solidité du plan d'action proposé, qui est structuré, cohérent et crédible et dont la mise en œuvre semble bien pilotée. Il invite l'entreprise à poursuivre en ce sens.

### RECOMMANDATIONS

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les recommandations.

Les membres du jury ont émis les recommandations complémentaires suivantes :

- Elargir le périmètre d'action au-delà des actions directes, en particulier concernant l'amont de la chaîne de valeur de l'entreprise (fournitures en matériel électronique par exemple)
- Afin de renforcer l'ambition du plan d'action, il serait intéressant de dépasser la logique d'optimisation et de réduction des impacts pour aller dans une logique de contribution positive à la biodiversité
- Renforcer l'implication des parties prenantes